



## AVIS DE CONCOURS SUR ÉPREUVES D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

Au titre de l'année 2017, les Centres de Gestion de la Seine-Maritime, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et du Calvados, organiseront conjointement, les concours d'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Concours interne** : ouvert aux fonctionnaires et agents publics en activité à la date de clôture des inscriptions c'est-à-dire le 13 octobre 2016, justifiant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique de catégorie C.

**Concours externe** : ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle homologués au moins au niveau V (CAP, BEP) ou d'une qualification reconnue comme équivalente (en application du décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié, relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique).

En vertu de la loi 80-490 du 1<sup>er</sup> juillet 1980 et du décret 81-317 du 7 avril 1981 modifié, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 sans remplir la condition de diplôme exigée.

Spécialités ouvertes	Centres de Gestion organisateurs	Type de concours	
		Interne	Externe
Bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers	CDG 76	20	14
Logistique et sécurité	CDG 14	9	8
Environnement, hygiène	CDG 50	6	4
Espaces naturels, espaces verts	CDG 61	12	8
Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique	CDG 14	6	3
Restauration	CDG 27	7	5

**Retrait des dossiers d'inscription** : du 13 septembre 2016 au 05 octobre 2016\*

**Date limite de dépôt des candidatures** : 13 octobre 2016\* (\*cachet de la poste faisant foi)

**Date des épreuves écrites** : 26 janvier 2017

#### Les dossiers d'inscription peuvent être retirés :

- Soit lors d'une préinscription sur le site Internet du Centre de Gestion organisateur **selon la spécialité choisie** [www.cdg76.fr](http://www.cdg76.fr) ou [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr) ou [www.cdg14.fr](http://www.cdg14.fr) ou [www.cdg50.fr](http://www.cdg50.fr) ou [www.cdg61.fr](http://www.cdg61.fr)

Cette préinscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'à réception, (au plus tard le 13/10/2016\*), par le Centre de Gestion organisateur, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription). Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées.

- Soit à l'accueil de l'un des Centres de Gestion,
- Soit par voie postale : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur à l'un des Centres de Gestion suivants :

CENTRE DE GESTION 76	3440 route de Neufchâtel – CS 50072 - 76235 - BOIS GUILLAUME Cedex.
CENTRE DE GESTION 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex.
CENTRE DE GESTION 61	Rue de Gâtel – 61250 VALFRAMBERT.
CENTRE DE GESTION 14	2 impasse Initialis - CS 20052 - 14202 HEROUVILLE SAINT CLAIR Cedex.
CENTRE DE GESTION 50	139 rue Guillaume Fouace – CS 12309 - 50009 SAINT LO Cedex.

pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe grand format affranchie à 1.55 € libellée au nom du demandeur.

**Dépôt des dossiers d'inscription au plus tard le 13 octobre 2016** : auprès du Centre de Gestion organisateur de la spécialité  
Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone, courriel ou fax.